

F DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 3 mars 2017****18h00**

L'an deux mille dix sept, le 3 mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Maurice DERRIEN - Arnaud STEINBACH

MMES Catherine BOUYSSOU - Claudette ROBERT - Gaële MATHIEU-THOUILLAUD - Geneviève CARRILLO

EXCUSES : MMES Arlette HUAUT - Sandrine MUCHA -

SECRETAIRE : Mme Catherine BOUYSSOU

Procuration de Mme Sandrine MUCHA donnée à M. Maurice DERRIEN

7.1 – FINANCES LOCALES / 090-2017 : CA – AF - CG

1 - 1 - Vote du Compte administratif 2016 :

Sous la présidence de M. Didier LIOT, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal vote le compte administratif 2016 à 8 voix pour, aucune abstention.

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	60 077,36 €
	Reste à réaliser :	17 030,00 €
Recettes	Réalisé :	43 392,45 €
	Reste à réaliser :	00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	107 922,91 €
Recettes	Réalisé :	144 483,04 €
<u>Résultats de clôture de l'exercice</u>		
	Investissement :	- 16 684,91 €
	Fonctionnement :	36 560,13 €
	Résultat global :	19 875,22 €

1 - 2 - AFFECTATION DU RESULTAT - exercice 2016 :

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de la section de fonctionnement de :	16 396,36 €
Un excédent reporté 2015 de :	20 163,77 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé 2016 de :	36 560,13 €
Un déficit de la section d'investissement de :	16 684,91 €
Un excédent des restes à réaliser de :	17 030,00 €
Soit un besoin de financement de :	33 714,91 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2016 : EXCEDENT : **36 560,13 €**
- Affectation complémentaire en réserve : 1068 **33 714,91 €**
- Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent de : **2 845,22 €**
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de : **16 684,91 €**

1 - 3 - Examen et vote du compte de gestion 2016 :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2016 est établi par le

PERCEPTEUR DE Fumel à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au CONSEIL MUNICIPAL, en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Mr le MAIRE, Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 de la commune de Thézac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 - Budget Primitif 2017 : Vote des taxes locales 2017 :

Sujet reporté faute de réception de l'état 1259.

Monsieur le Maire donne des explications sur la nouvelle fiscalité de la communauté de communes FUMEL VALLEE DU LOT suite à la fusion au 1^{er}.01.2017 et des incidences de taux pour la commune sans augmentation pour les ménages.

7.5 – FINANCES LOCALES / 091-2017 :

3 – Budget Primitif 2017 : vote des subventions aux associations communales :

Dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'exercice 2017, Il est proposé de procéder à une première ligne budgétaire de subventions pour les associations principales et communales suivantes :

➤ Club de Loisirs – Thézac	Pas de demande en 2017
➤ Gens de Terroir – Thézac	500 €
➤ Chemins de Thézac	500 €
➤ Chasse de THEZAC	150 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2017 à l'article 6574,
- Décide que les autres demandes de subventions seront étudiées prochainement,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

1.3 – CONVENTION DE MANDATS / 092-2017

4 - Photocopieur et Podium

4.1 – Photocopieur - devis :

Monsieur le Maire explique que la location du photocopieur RICOH arrive à son terme et qu'il convient de choisir un nouvel appareil plus performant et moins coûteux en terme de maintenance notamment.

A ce titre il présente 3 devis reçus des Sociétés :

- SABI – 47520 LE PASSAGE : Photocopieur RICOH - prix 2.600,00 € H.T ou une location de 150,00 € H.T/trimestre,
- BUROSYS – 47310 ESTILLAC : photocopieur XEROX - prix 3.490 € H.T ou une location de 204 € H.T/trimestre,
- BSI – 47500 FUMEL : Photocopieur KONICA MINOLTA – PRIX 3.362 € H.T ou une location de 192,00 € H.T/trimestre.

Après examen des différentes offres de prix du matériel à l'achat, à la location et des conditions de la maintenance,

le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir l'offre de la Sté Bsi pour la location d'un photocopieur KONICA MINOLTA BH C 227 pour une durée de 5 ans avec renouvellement du matériel à partir de 3 ans au prix de 192,00 €/trimestre,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

4.2 – Podium :

Une présentation du matériel souhaité est faite par Mme Claudette ROBERT.
Elle présente également 2 devis. Il est décidé de reporter la prise de décision au prochain conseil d'avril 2017.

1.3 – CONVENTION DE MANDATS / 093-2017

5 – Bornage terrain pour antenne téléphonie mobile - devis :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire borner le terrain acheter pour l'implantation de l'antenne de téléphonie mobile afin d'éviter d'éventuels conflits avec les propriétaires riverains des parcelles mitoyennes. Ces derniers ont été reçus en mairie pour information.

A ce titre il présente le devis du Géomètre Mathieu BRIGNOL – 47500 FUMEL, pour définition des limites du terrain, au prix de 600,00 € H.T soit 720,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le devis présenté du Géomètre Mathieu BRIGNOL – 47500 FUMEL, pour définition des limites du terrain, au prix de 600,00 € H.T soit 720,00 € TTC,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

6 – Fumel Vallée du Lot : CIID :

La nouvelle Communauté des communes Fumel Vallée du Lot demande la nomination de nouveaux délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Sur proposition du Maire il est décidé de proposer les personnes suivantes :

M. Didier LIOT - délégué Titulaire,

M. Joël THOUILLAUD - délégué Suppléant

D'en informer au plus tôt les services de Fumel Vallée du Lot.

5.7.1 – INTERCOMMUNALITE / 094-2017

7 – Désignation des délégués aux commissions Thématiques de la Communauté de Communes FUMEL VALLEE DU LOT :

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes Fumel Vallée du Lot réuni le 12 janvier 2017 a décidé de la création de 11 commissions thématiques.

Les conseils municipaux des communes membres, conformément aux articles L.5211-40-1 et L.2121.22, du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) doivent maintenant désigner les délégués qui siègeront dans ces commissions.

Monsieur le Maire précise que la représentation décidée en conseil communautaire est d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Il indique également que le vice-président en charge de la commission est d'office le membre titulaire, pour sa commune, de ladite commission.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

1°) – désigne pour la commune de : THEZAC -

– Les délégués titulaires des commissions thématiques de Fumel Vallée du Lot comme suit :

Commission Développement Economique :

M. LIOT Didier

Commission Gestion Immobilière et Patrimoniale :

M. LIOT Didier

Commission Finances Budget :

M. MUCHA Jean-Luc

Commission Travaux des bâtiments, Voirie, Assainissement :

M. MUCHA Jean-Luc

Commission Tourisme :

Mme MATHIEU-THOUILLAUD Gaèle

Commission Administration Générale :

Mme ROBERT Claudette

Commission Enfance-Jeunesse :	M. GOUL Francis
Commission Culture :	Mme BOUYSSOU Catherine
Commission Sports-Santé :	Mme ROBERT Claudette
Commission Aménagement du Territoire et Ruralité :	M. DERRIEN Maurice
Commission Environnement :	M. MUCHA Jean-Luc

- **Les délégués suppléants des commissions de Fumel Vallée du Lot comme suit :**

Commission Développement Economique :	Mme MUCHA Sandrine
Commission Gestion Immobilière et Patrimoniale :	M. MUCHA Jean-Luc
Commission Finances Budget :	M. GOUL Francis
Commission Travaux des bâtiments, Voirie, Assainissement :	M. DERRIEN Maurice
Commission Tourisme :	M. STEINBACH Arnaud
Commission Administration Générale :	M. MUCHA Jean-Luc
Commission Enfance-Jeunesse :	Mme MATHIEU-THOUILLAUD Gaèle
Commission Culture :	Mme CARRILLO Geneviève
Commission Sports-Santé :	M. LIOT Didier
Commission Aménagement du Territoire et Ruralité :	Mme MUCHA Sandrine
Commission Environnement :	M. LIOT Didier

5.7.1 – INTERCOMMUNALITE / 095-2017

8 – Désignation d'un délégué à la Commission locale d'Evaluation des charges Transférées DE FUMEL VALLEE DU LOT :

Monsieur le Maire expose la délibération N°2017A31-AG en date du 12 Janvier 2017 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la nouvelle entité Fumel Vallée du Lot résultant de la fusion entre la Communauté de communes de Penne d'Agenais et Fumel-Communauté dans le cadre de la loi NOTRe et conformément à l'article 1609 nonies C-VI du Code Général des Impôts.

Cette commission est créée, entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, et est chargée d'évaluer les transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Il précise que Fumel Vallée du Lot a procédé dans la délibération susmentionnée à la désignation du délégué titulaire de chaque commune pour siéger dans cette commission. Il demande maintenant au conseil municipal de désigner en son sein un délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT et propose la candidature de : **M. Didier LIOT**.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents

1°) – désigne Monsieur Didier LIOT pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fumel-Vallée du Lot en tant que délégué suppléant de la commune de THEZAC.

2°) – demande à Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de communes Fumel Vallée Du Lot ;

Questions diverses :

Avancée du dossier de la téléphonie mobile :

Monsieur le Maire commence par donner à lire individuellement à chacun des conseillers présents le courrier de Sandrine ANNIBAL, reçu en mairie le 2 mars dernier. Après un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer il est décidé de poursuivre le projet déjà bien avancé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire explique qu'un drone a permis un repérage plus affiné pour l'implantation de l'antenne et qu'un permis de construire déposé en mairie par le Conseil Départemental est en cours d'instruction.

Une réponse sera adressée à Mme Annibal.

Dossier aménagement du Bourg :

Attente du retour des demandes de subventions. Prochaine réunion en mairie pour lancer la consultation des entreprises. Abandon de l'abri dans le jardin public.

Projet estimé à 150.000,00 € HT, avec une charge communale finale d'environ 69.000,00 €

Réflexion sur le prix des terrains à bâtir au Bourg :

Un Certificat d'urbanisme a été déposé pour connaître les frais de viabilisation des lots pour le réseau d'eau et d'électricité et l'aménagement de la voirie. Le prix du m2 sera défini en tenant compte de ces critères.

Chasse aux œufs : le 15 avril dans l'après midi

Soirée cabaret : le 15 avril en soirée avec animation par un magicien et chanteur.

Marché gourmand du 14 juillet : repris par l'ensemble des associations de THEZAC avec un comité de pilotage.

Prochain conseil Municipal : 14 avril 2017 à 20h30 – budget 2017

Tous les sujets ayant été traités, la séance du 3 mars 2017 est levée à 20h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Gaële MATHIEU-THOUILLAUD

Claudette ROBERT

Geneviève CARRILLO